

## Contribution de WECF France à la Feuille de route

### Révision du règlement UE sur les produits cosmétiques

Women Engage for a Common Future, France (Wecf France) se félicite du projet de la Commission européenne de réviser le règlement UE sur les produits cosmétiques. En tant que bureau français du réseau écoféministe international WECF regroupant 150 femmes et organisations civiles non gouvernementales engagées dans la construction d'un environnement sain et actives au niveau de l'UE en vue d'un avenir sans produits toxiques, Wecf France appelle les autorités européennes à renforcer les réglementations relatives aux produits chimiques dangereux.

En tant qu'association écoféministe qui a pour but de construire avec les femmes un monde sain, durable et équitable, nous défendons l'égalité de genre et la protection de l'environnement. Nos priorités sont le développement durable, la lutte contre le dérèglement climatique, la santé environnementale dont la protection à l'exposition aux polluants, et le développement local en priorisant la spécificité de la place et du rôle des femmes.

Face à l'impact des produits chimiques sur la santé, nous estimons que la protection des groupes vulnérables tels que les femmes enceintes et les enfants doit être une priorité. Les substances toxiques ont en effet un impact dès les premiers instants du développement. C'est en ce sens que nous encourageons, la Commission européenne à intégrer cette préoccupation à la révision de sa législation.

**« Objectif de la Commission européenne : Étendre l'approche générique de la gestion des risques pour garantir que les cosmétiques ne contiennent pas, premièrement, des substances chimiques qui causent des cancers, des mutations génétiques, qui affectent le système reproducteur ou endocrinien, ou qui sont persistantes et bioaccumulables endocrinien, ou qui sont persistantes et bioaccumulatives ; deuxièmement, des substances chimiques affectant les systèmes immunitaire, neurologique ou respiratoire, et des substances chimiques toxiques pour un organe spécifique »**

Les études de Wecf France<sup>1</sup> ont montré que de trop nombreux produits cosmétiques que ce soient des crèmes solaires aux produits féminins contiennent des substances très préoccupantes à préoccupantes pour la santé humaine. La présence de ces produits a des effets décuplés s'agissant de leur usage sur les groupes vulnérables que sont les enfants et les femmes enceintes. **Nous demandons l'interdiction de certains ingrédients sans tarder** : benzyl salicylate, BHT, butylphenyl methylpropional, ethylhexyl methoxycinnamate, ethylparabène, méthylparabène, octocrylène, cyclohexasiloxane, cyclopentasiloxane, dioxyde de titane, homosalate, octocyclane, oxyde de zinc et phenoxyethanol. Ces derniers ont été jugés par nos rapports comme étant des substances extrêmement préoccupantes<sup>2</sup>.

D'autre part, les processus d'exception doivent être révisés afin de limiter l'usage au minimum de ces produits selon le critère de l'« usage essentiel ». Ainsi, à partir de l'instant où la substance n'est pas jugée comme essentielle aux produits celle-ci ne devrait pas faire partie de sa composition. Parmi les critères, l'emploi dans des produits destinés

---

<sup>1</sup> Wecf France, « BB crèmes, anticernes, mascaras Cosmétiques : trop substances problématiques Prudence surtout pour les femmes enceintes- Synthèse », 30 septembre 2021, [www.wecf-france.org](http://www.wecf-france.org) et WECF France et Agir pour l'environnement, « Produits solaires pour enfants- Trop de substances préoccupantes », Juin 2020, [www.wecf-france.org](http://www.wecf-france.org).

<sup>2</sup> Id

à être employés sur des enfants ou des femmes enceintes doivent appartenir aux critères d'évaluation des substances.

Nous demandons également une réglementation par famille de substances/substances à la structure similaire, afin d'éviter les substitutions regrettables, et d'accélérer les évaluations, comme le recommande l'ECHA<sup>3</sup>. L'exemple des siloxanes est une bonne initiative.

Enfin la révision de la réglementation devra intégrer en vertu du principe de précaution, non seulement les substances préoccupantes, mais aussi les effets « cocktails » des différentes substances. Les évaluations scientifiques à ce jour ne prennent pas assez en compte les effets nocifs des mélanges des substances pour la préservation de la santé et de l'environnement.

**« Objectif de la Commission européenne : Améliorer l'efficacité, l'efficience et la cohérence des évaluations de sécurité dans l'ensemble de la législation de l'UE ainsi que pour garantir une utilisation optimale de l'expertise et des ressources des agences, conformément à l'approche "Une substance, une évaluation", les tâches du CSSC sur les ingrédients cosmétiques pourraient être réattribuées à l'ECHA »**

Nous accueillons cette révision dans son approche pour une meilleure efficacité, efficience et cohérence des évaluations. La réattribution de l'évaluation des ingrédients cosmétiques à l'ECHA permettrait une évaluation scientifique plus poussée aux vues des moyens dédiés à l'Agence. Pour autant, cette réattribution des tâches devra aussi intégrer comme dans d'autres comités d'expertises au sein de l'ECHA, la présence de représentants de la société civile. Cette présence permet, non seulement, d'avoir des évaluations scientifiques plus proches des réalités de l'usage des produits, mais garantit aussi la transparence dans les processus d'évaluation.

Par ailleurs, parmi les critères d'évaluation, la Commission devrait mettre un point d'honneur, à l'intégration des dangers spécifiques aux groupes vulnérables, femmes enceintes et enfants, dans l'évaluation des substances.

Les études menées par Wecf France, mais aussi par la DGCCRF en France, ont montré que pour l'heure, l'évaluation des produits étaient déficiente. Des produits solaires destinés aux enfants contiennent des produits préoccupants tels que des perturbateurs endocriniens, des nanoparticules ou des substances parfumantes, ne faisant pas l'objet d'évaluation spécifique par rapport à l'usage de ces produits<sup>4</sup>.

**« Objectif de la Commission européenne : Révision de la définition des nanomatériaux afin de garantir une terminologie cohérente dans l'ensemble des législations relatives aux produits chimiques »**

Nous accueillons la proposition de la Commission d'intégrer une définition plus cohérente des nanomatériaux dans la révision du règlement sur les produits cosmétiques. En effet, pour rendre les règlements sur les produits chimiques plus effectifs et cohérents, les différentes terminologies des règlements de l'UE devraient être alignées. Cet alignement a un impact aussi sur l'interprétation des autorités nationales compétentes en charge d'appliquer la réglementation.

---

<sup>3</sup> <https://echa.europa.eu/fr/-/grouping-of-chemicals-speeds-up-regulatory-action>

<sup>4</sup> Wecf France et Agir pour l'environnement, « Produits solaires pour enfants- Trop de substances préoccupantes », Juin 2020, [www.wecf-france.org](http://www.wecf-france.org).

L'association Wecf France a suivi la consultation lancée par la Commission sur la redéfinition des nanomatériaux. Afin de rendre la définition la plus effective possible, celle-ci devrait contenir **l'obligation pour les fabricants de signifier la présence de nanomatériaux dans les cosmétiques** .

Si la définition des nanomatériaux doit être la plus transversale possible afin d'inclure les différents risques liés à leur exposition, la révision du règlement doit aussi durcir les exceptions à leur usage en incluant le concept d'« usage essentiel » de ces technologies.

### « Objectif de la Commission européenne : Modification de la manière dont les informations spécifiques sur les étiquettes des produits sont fournies »

La révision de l'étiquetage des produits cosmétiques est essentielle à l'effectivité du règlement pour la protection de la santé et de l'environnement. Le rapport de Wecf France sur les produits cosmétiques féminins a mis en lumière l'insuffisance des informations dédiées aux consommatrices et leur manque de clarté<sup>5</sup>.

L'étiquetage des produits cosmétiques devraient donc dans un premier temps, comprendre des avertissements spécifiques selon le groupe de consommateur visé. En effet, nombreux sont les produits féminins contenant des ingrédients avérés ou suspectés d'être des perturbateurs endocriniens. Dans l'attente de l'interdiction de ces substances, nous demandons de **signaler** la présence des perturbateurs endocriniens dans les cosmétiques **par un logo mettant en garde les femmes enceintes, similaire à celui existant pour l'alcool** . En effet, la grossesse est une période particulièrement vulnérable en matière d'exposition à ces substances.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que la composition des produits devrait être rendue plus lisible pour les consommateurs. Ainsi, il s'agirait de mettre sur le produit en gras les ingrédients ayant des effets allergènes ou CMR comme dans les produits alimentaires afin d'orienter le consommateur plus facilement dans sa décision. Si un renvoi à un QR code permettait de contenir plus d'informations sur le produit, celui-ci ne doit être utilisé que de manière complémentaire à un étiquetage lisible.

### Nos recommandations :

- **Interdire les substances jugées extrêmement préoccupantes** dans les cosmétiques que sont benzyl salicylate, BHT, butylphenyl methylpropional, ethylhexyl methoxycinnamate, ethylparabène, méthylparabène, octocrylène, cyclohexasiloxane, cyclopentasiloxane, dioxyde de titane, homosalate, octocyclane, oxyde de zinc et phenoxyethanol.
- **Intégrer dans les évaluations scientifiques** consacrées par le règlement les risques spécifiques aux groupes vulnérables liées aux enfants et aux femmes enceintes et **les risques liés aux effets « cocktails »**
- **Rendre le règlement plus effectif en l'alignant avec les autres législations** sur les substances chimiques, notamment la définition des nanomatériaux, tout en intégrant les enjeux spécifiques liés à la préservation de la santé des enfants et des femmes enceintes.
- **Garantir une meilleure information des consommateurs grâce à un étiquetage plus lisible et ciblé** . La législation devrait mettre un point d'honneur à inclure une signalisation spécifique eu égard aux femmes enceintes, par l'apposition d'un logo similaire à celui existant pour l'alcool.

<sup>5</sup> Wecf France, « BB crèmes, anticernes, mascaras Cosmétiques : trop substances problématiques Prudence surtout pour les femmes enceintes- Synthèse », 30 septembre 2021